



Protection de ma fille en cas de séparation

Par **Jo48**, le **29/08/2013** à **12:32**

Bonjour, ma fille vit avec son compagnon, le père de celui-ci voudrait acheter une maison pour eux mais en cas de séparation ma fille n'aura droit à rien ce qui est normal, ma question est: est-il possible que par le biais d'une rente mensuelle ma fille puisse prétendre à quelque chose en cas de séparation ??? Merci pour votre aide

Par **youris**, le **29/08/2013** à **20:25**

bjr,

pour prétendre à quelque chose, il faudrait que votre fille achète le bien en indivision avec le père de son compagnon.

L'union libre veut bien dire ce qu'est ce type de vie commune.

En particulier quand l'union est libre, la séparation est libre.

Pour avoir des droits sur ce bien qui sera un bien propre de l'ami de votre fille, ils peuvent se marier en faisant rentrer le bien dans la communauté ou elle participe au financement du bien dans son acquisition.

Si elle ne finance pas, pourquoi voulez-vous qu'elle ait des droits sur ce bien, déjà elle va en profiter en étant logée gratuitement.

Union libre = séparation libre

cdt

Par **Jo48**, le **30/08/2013** à **05:42**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

cdt